



L'inscription aux cours de danse implique l'adhésion à ce règlement

## 1. INSCRIPTION

La date limite d'adhésion est fixée au 31 décembre de l'année courante.

Les élèves dont les dossiers seront incomplets au 31 décembre de l'année courante ne seront plus admis en cours.

Un dossier complet est constitué des documents suivants :

Règlement intérieur (disponible sur le site internet) accepté tacitement à la validation du devis  
Devis daté et signé informatiquement  
Montant de la cotisation  
Carte Tattoo Collégiens (le cas échéant)  
Pass Région Jeunes (le cas échéant)

## 2. COTISATION

Les cours de danse seront réglés à l'année et à l'inscription, et ne seront remboursés qu'en cas de force majeure (sur justificatif officiel).

Un remboursement partiel (au prorata temporis des cours effectués) sera possible uniquement si le désistement est signalé à l'association par mail à [info@ecladanse.com](mailto:info@ecladanse.com) le 30 septembre de l'année en cours au plus tard.

Des réductions seront applicables sur le montant total des cours comme suit :

- 3 cours achetés donnent droit à 10% de réduction (sauf exceptions ci-dessous)
- 4 cours achetés donnent droit à 15% (sauf exceptions ci-dessous)
- 5 cours et + achetés donnent droit à 25% (sauf exceptions ci-dessous)

Exceptions : aucune réduction n'est applicable sur le cursus Parcours Scène, Move & Movie, les ateliers ainsi que les cours bimensuels.

## 3. DEONTOLOGIE ET SAVOIR VIVRE

Toutes les activités de l'association doivent se pratiquer dans un esprit d'ouverture, de bénévolat, de tolérance et de respect pour les autres adhérents, les professeurs, les membres du bureau ou tout autre intervenant extérieur. Tout comportement contraire à l'éthique et aux valeurs de l'association pourra être soumis à poursuite.

Les adhérents sont priés de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les heures de début de cours doivent être respectées. Arriver un peu avant si besoin de se préparer.
- Toute absence aux cours qui se prolongerait **au-delà de 3 cours** devra être signalée aux professeurs ou aux membres du bureau.
- Pour les plus jeunes, **les vêtements et chaussons doivent être marqués au nom de l'élève**. Penser au « pipi » avant le début des cours.

- Le port des bijoux et de montres est interdit pendant les cours.
- Les danseuses doivent attacher leurs cheveux pendant les cours et pour les cours de classique, les élèves doivent arriver avec le chignon déjà fait.
- Pour les cours de Hip Hop, Ragga nous demandons aux danseurs/danseuses de prévoir une paire supplémentaire de baskets, avec des semelles qui ne font pas de traces sur le sol, pour danser et de ne pas utiliser les chaussures qu'ils portaient en arrivant (surtout en cas de mauvais temps).
- Pour les cours de **Hip-hop Girly et ateliers Girly**, nous demandons aux danseurs/danseuses de prévoir **une paire de protection pour leurs talons** afin que ceux-ci ne détériorent pas les sols des salles.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux, d'y introduire des boissons alcoolisées, de manger des bonbons ou mâcher du chewing-gum pendant les cours.
- Utiliser les poubelles à disposition pour jeter vos papiers ou autres déchets.
- Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur (bijoux, portables, argent...) dans les vestiaires. Ces objets peuvent être emmenés dans la salle de danse. Ecla' Danse ne sera pas responsable en cas de vol.
- Les téléphones portables doivent être éteints ou mis en veille pendant les cours, vous pourrez les poser dans la salle de cours.
- Veillez à ne rien laisser en quittant les salles. Les objets ou vêtements trouvés ne seront conservés qu'un temps limité. S'adresser au professeur concerné ou aux membres du bureau.
- Les élèves occupant les salles doivent respecter les lieux et le matériel.
- Les professeurs peuvent être amenés à demander aux élèves de remettre en état la salle à la fin des cours

#### 4. COMMUNICATIONS AUX ADHERENTS

Toutes les communications concernant l'association sont envoyées par email, sms ou par le biais des réseaux sociaux pour certains groupes.

Consultez régulièrement vos emails (spam/indésirables inclus) en provenance d'Ecla' Danse, [info@ecladanse.com](mailto:info@ecladanse.com)

Il est important de nous signaler tout changement d'adresse mail ou de tél portable en cas de modification de votre situation.

#### 5. RESPONSABILITE

Concernant les mineurs, les parents doivent accompagner et venir chercher leur(s) enfant(s) à la porte des salles de cours (ou du vestiaire), aux heures de début et de fin d'activité.

En cas de retard d'un parent à la fin du cours, l'enfant doit attendre à l'intérieur de la salle de cours (ou vestiaire) et prévenir le professeur si besoin.

**NOUS NOUS DECHARGEONS DE TOUTE RESPONSABILITE DES LA FIN DE L'ACTIVITE DE VOTRE ENFANT.**

En cas de problème, veuillez nous prévenir au 06 87 72 04 40. Cependant les bénévoles étant actifs, il est possible que nous ne puissions répondre immédiatement. Il faut alors laisser un message.

En cas d'accident, l'assurance d'Ecla'Danse intervient en dernier recours après le remboursement de la sécurité sociale et de votre mutuelle.

Chaque adhérent doit posséder une assurance responsabilité civile vie privée incluant, pour les enfants, les activités extra scolaires.

## 6. ABSENCE DES ELEVES

Toute adhésion entraîne un engagement de présence de la part de l'adhérent.

Dans la mesure du possible, les absences sont à justifier au n° suivant : 06 87 72 04 40

En cas de trois absences non justifiées, le (ou la) professeur se réserve le droit de revoir la participation de l'élève au spectacle de fin d'année comme aux différentes représentations extérieures.

## 7. ABSENCE DES PROFESSEURS

En cas d'absence **imprévue** du professeur (accident, maladie...), les parents et les élèves sont informés par SMS ou par e-mail et (ou) par un panneau d'affichage à l'entrée de la salle de cours.

En cas d'absence **prolongée** d'un des professeurs, l'association se charge de trouver un remplaçant dans la mesure du possible.

Pour raison de sécurité, **en cas de fortes intempéries** (tempête, neige abondante...) les cours sont annulés et non récupérés. Les parents et les élèves sont informés par SMS.

## 8. SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

En fin de saison, il est souhaitable que tous les élèves participent au spectacle (résultat d'une année de travail, moment de convivialité et de partage très apprécié par les danseurs).

Les élèves ne pouvant pas participer à celui-ci devront prévenir le professeur **le plus tôt possible.**

## 9. DROIT A L'IMAGE

**Si vous ne souhaitez pas que votre enfant ou vous-même apparaisse** sur des vidéos, réseaux sociaux, journaux, articles, publicité, internet...veuillez nous le faire savoir lors des inscriptions ou en début de saison, et nous fournir une attestation écrite datée et signée.

Exemple d'attestation **Refus droit à l'image** :

- Pour les majeurs :

Je soussigné, .....

N'autorise pas l'association Ecla danse, ses membres du CA ou ses professeurs à utiliser, dans le cadre pédagogique (journal, site Internet, publications, reportages) des photos de moi prises au cours des activités.

A ....., le.....

Signature,

- Pour les mineurs :

Nous soussignés, .....

Responsables légaux de l'enfant : .....

N'autorisons pas l'association Ecla danse, ses membres du CA ou ses professeurs à utiliser, dans le cadre pédagogique (journal, site Internet, publications, reportages) des photos de notre enfant prises au cours des activités.

A ....., le.....

Signature des représentants légaux,

## 10. CREATION CHOREGRAPHIQUE

Afin de respecter le travail de création chorégraphique des professeurs, il est interdit de diffuser les vidéos (prises pendant les cours, lors des sorties ou lors du spectacle de fin d'année) extrait ou dans leur intégralité sur les réseaux sociaux sans accord préalable du professeur concerné.

## 11. CONFIDENTIALITE

La liste de l'ensemble des membres de l'association est strictement confidentielle. Tout membre de l'association s'engage à ne pas divulguer à autrui les coordonnées et informations personnelles des autres membres de l'association qu'il a connu par le biais de son adhésion à l'association.

L'association s'engage par ailleurs à respecter la charte de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le fichier des membres de l'association ne pourra être communiqué à quelconque personne étrangère ou entreprise en faisant la demande. Ce fichier, comprenant les informations recueillies auprès des membres nécessaires pour l'adhésion à l'association, peut donner lieu à l'exercice du droit - d'accès et de rectification des données par chaque membre, selon les dispositions de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**ECLA'DANSE** 40 Rue du Bouchat - 38140 LA MURETTE  
Tél. 06 87 72 04 40 - email : [info@ecladanse.com](mailto:info@ecladanse.com)  
Siège social : 95 montée du cellier – 38140 LA MURETTE